

6^{ème} Challenge **Minime par équipes** Organisé par les **Cadets De l'Essonne**



Dimanche 8 Octobre 2006

**Gymnase de la Vallée à la Dame
54, rue d'Amblainvilliers**

**91370 VERRIERES-le-BUISSON
(parcours fléché)**

Art. 1 Epreuve par équipes minimales Garçons et Filles au fleuret électrique : elle est ouverte à tous les clubs affiliés à la **Fédération Française d'Escrime** et les équipes doivent être obligatoirement composées de tireurs du même club.

- le simple surclassement est autorisé au **fleuret Masculin** pour les benjamins 2^{ème} année
(Pour permettre aux clubs de présenter le maximum d'équipes, le règlement 2006 autorise les équipes composées uniquement de **benjamin 2^{ème} année**)
- le simple surclassement est autorisé au **fleuret Féminin** (benjamines 1^{ère} et 2^{ème} année)

Art. 2 **Normes pour les tenues** :

Norme **Fédération Française d'Escrime** en vigueur (tenue 350 N et cuirasse 800 N)

Art. 3 **Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité**, conformément au Chapitre V du R.I. de la **Fédération Française d'Escrime**

Art. 4 **Les tireurs devront être à jour de leur licence**. La licence 2007 est obligatoire (aucune dérogation ne sera accordée)

Art. 5 **Formule et règlement de l'épreuve** :

Fleuret Hommes

- Relais de 12 touches en poule et 36 touches dans le tableau par équipes de 3 (avec remplaçant)

Fleuret Dames

- Relais de 8 touches en poule et 16 touches dans le tableau par équipes de 2 (avec remplaçante)

- 1 tour de poule de 3 ou 4 équipes selon le nombre d'équipes engagées.
(sans élimination) matches de poule en 8 ou 12 touches (relais 3 x 4 touches ou 2 x 4)
- 1 tableau d'élimination directe sans repêchage en 16 touches (FD) 36 touches (FH) jusqu'à la finale
- Le classement des équipes pour la constitution des poules se fera en référence au dernier classement Horizon 2012
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipes engagées

Art. 6 Engagement : **21 € par équipe Fleuret Hommes**
Engagement : **14 € par équipe Fleuret Dames**

Art. 7 Arbitrage : Les organisateurs pourront requérir l'aide temporaire des Maîtres d'armes présents en cas de manque flagrant d'arbitre.

Pour le bon déroulement de l'épreuve, un arbitre pour 2 équipes engagées est souhaité.

Les arbitres seront rétribués selon les tarifs journaliers suivants :

Arbitre Départemental : Forfait de 25 euros pour la journée d'arbitrage
Arbitre Régional : Forfait de 35 euros pour la journée d'arbitrage
+ Bonus de 10 € pour les arbitres des finales

Afin de faciliter l'organisation du challenge, les engagements devront parvenir **au plus tard** :

Le Vendredi 6 octobre 2006

Par courrier : M. Christophe OMNÈS
30, avenue Gabriel Péri
92350 Le Plessis Robinson

Par Internet : christophe.omnes63@wanadoo.fr Site : <http://cadets-essonne.apinc.org>

Le règlement du challenge, ainsi que le formulaire d'inscription, peuvent être téléchargés respectivement sous forme de documents Word et Excel sur le site internet du club à partir de la page d'accueil en sélectionnant le lien « **6^{ème} Challenge Minimes par équipes** ».

Horaires :

Minimes Garçons : Appel à 9 h 00 Scratch à 9 h 15
Minimes Filles : Appel à 11 h 30 Scratch à 11 h 45

Lieu :

Gymnase de la Vallée à la Dame
54, rue d'Amblainvilliers
91370 VERRIERES-le-BUISSON
Téléphone du gymnase : 01 69 53 10 23
(parcours fléché)

Le plan d'accès au gymnase est également accessible sur le site internet du Club. Sur la page d'accueil cliquez « **Le Club** » - sélectionnez « **plan d'accès** » (à droite de « Verrières-le-Buisson – Gymnase de la Vallée à la Dame »).

Hôtel : **KYRIAD Hôtel** - ZAC des Godets - La Noisette - Avenue Georges Pompidou
91370 Verrières-le-Buisson Tél. : 01 69 30 70 70 - Fax. : 01 60 11 14 11
se présenter : **Challenge Escrime Verrières**

Récompenses : **1^{er} prix : Trophée pour l'Equipe + Médailles + 1 tee-shirt sporteva**
2^{ème} prix : Coupe et médailles pour l'Equipe + 1 tee-shirt sporteva
3^{ème} prix : Médailles + 1 tee-shirt sporteva

Les Maîtres d'Armes

Christophe OMNÈS
Lucie JACOLOT

Le Président

Ronan PAILLER